



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Séance du 4 mai 2026					
L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire					
		Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
Date de la convocation 29/04/2026	DURAND Anne		x		
	PARENTINI Laurent		x		
Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 13 Votants 15	RATAJCZAK Nicole		x		
	HOULES Brice		x		
	BOUDON Maguelonne			x	DURAND Anne
	ANDRE Jérémy		x		
	PANELLE Aurélie		x		
Secrétaire de séance : RATAJCZAK Nicole	LEVIEUX Jean-Luc		x		
	JONES Sarah		x		
	VERZILLI Daniel		x		
	BOREL Véronique		x		
	DAUFRESNE Tanguy		x		
	MARIN Frédérique		x		
	THIRIEZ Rodolphe		x		
	DION Benjamin			x	THIRIEZ Rodolphe

2026026 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT HÉRAULT ÉNERGIES

Conformément à l'article 9 ses statuts, le Syndicat mixte, HERAULT ENERGIES, renouvèle son Comité syndical à la suite des élections municipales.

À ce titre, Le Maire expose au conseil municipal les compétences transférées par la commune au Syndicat afin de pouvoir bénéficier dans ce domaine d'un meilleur service, à un coût plus intéressant pour les finances communal.

Le représentant communal auprès du Syndicat a pour mission d'être un relai des préoccupations de la commune et de rendre compte auprès de celles-ci des actions syndicales sur l'ensemble de son territoire.

En vertu des statuts, modifiés en octobre dernier, le représentant est également électeur au sein du collège des communes de moins de 40 000 habitants, pour procéder à l'élection des 17 délégués correspondants.

Le conseil municipal est informé que cette élection se tiendra début juin pour permettre l'installation du nouveau Comité syndical en amont de l'Assemblée générale du 24 juin prochain, à laquelle le représentant communal sera invité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16 ;



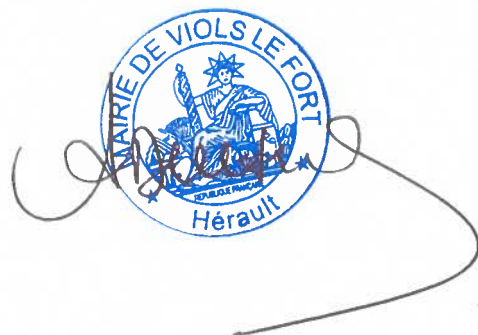
Vu l'article 9 et suivants des statuts d'HERAULT ENERGIES,

Vu la délibération du Conseil municipal demandant l'adhésion de la commune au Syndicat mixte,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DESIGNE** Laurent PARENTINI comme représentant de la commune auprès d'Hérault-Énergies
- **Laurent PARENTINI** sera électeur pour désigner les délégués représentants les communes de moins de 40 000 habitants au sein du Comité Syndical.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette désignation.

Pour extrait conforme
La Maire,



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260504-2026026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Publié le : 02/06/2026 14:12 (Europe/Paris)

Collectivité : Viols-le-Fort

https://www.violslefort.fr/documents_administratifs/64653

